

Date : 13 JAN. 1995

UNITE DE FORMATION : Dentelles en fil continu - niveau 3

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.
3. Contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

- Au terme de la formation, l'élève devra être initié aux dentelles suivantes, en fil continu : Valenciennes, Binche.
- Il devra également être à même de réaliser une pièce simple de ces dentelles, d'après un modèle donné.

Date : 13 JAN. 1995

UNITE DE FORMATION : Dentelles en fil continu - niveau 3

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

1. Avoir atteint l'âge de 11 ans au premier dixième de la formation.
2. a. Capacités préalables prérequis.

L'ELEVE DOIT ETRE CAPABLE DE

Réaliser, en classe mais de manière autonome, une dentelle en fil continu (Lille, Blonde, Paris, Flandres) correspondant à un dessin imposé.

DEGRE MINIMUM DE MAITRISE DE CES CAPACITES :

- reconnaissance correcte du code utilisé pour désigner les points dans le dessin technique
- détermination correcte de l'endroit de montage de la dentelle
- détermination exacte du nombre de fuseaux utiles pour la réalisation de la dentelle
- réalisation de la dentelle suivant le dessin technique
- travail soigné des accrochages

2. b. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU.

- Attestation de réussite de l'U.F.
" DENTELLE EN FIL CONTINU - NIVEAU 2 "
- Attestation de fréquentation d'au moins quatre années de la F.C.A. "Dentelle".

Document 8bis.

Annexe 3.

Date : **13 JAN. 1995**

UNITE DE FORMATION : Dentelles en fil continu - niveau 3

Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement.

En raison de la complexité des techniques à maîtriser et du degré de minutie à faire observer, il est recommandé d'opérer un dédoublement dès que le chiffre de 9 étudiants est atteint.

En outre, il peut être pédagogiquement utile de réunir, au sein d'un même groupe horaire, des élèves appartenant à des U.F. différentes de la section "dentelle".

Date : 13 JAN. 1995

UNITE DE FORMATION : Dentelles en fil continu - niveau 3

Fixation des capacités terminales :

1. L'évaluation sera formative afin d'aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages.
Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement.
Elle permettra d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
2. Une épreuve finale ne sera pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises ci-dessus.
3. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'autoévaluation.
4. Performances-seuils spécifiques de l'unité de formation:

A L'ISSUE DE L'UNITE DE FORMATION, L'ELEVE DOIT ETRE CAPABLE :

De réaliser, en classe mais de manière autonome, une dentelle en fil continu (Valenciennes, Binche) correspondant à un dessin imposé.

DEGRE MINIMUM DE MAITRISE DE CES CAPACITES :

- reconnaissance correcte du code utilisé pour désigner les points dans le dessin technique
- détermination correcte de l'endroit de montage de la dentelle
- détermination exacte du nombre de fuseaux utiles pour la réalisation de la dentelle
- réalisation de la dentelle suivant le dessin technique
- travail soigné des accrochages

Document 8bis.

Annexe 6.

Date : 13 JAN. 1995

UNITE DE FORMATION : Dentelles en fil continu - niveau 3

Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera : un enseignant ayant une expérience dans le domaine de la dentelle aux fuseaux ou un expert ayant au moins 2 ans de pratique professionnelle de la dentelle aux fuseaux.